

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 12 juillet 2010 fixant la liste des personnes autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité radiodiagnostic et imagerie médicale en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique**

NOR : SASH1030659A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment le II de son article L. 4111-2 ;  
Vu l'avis de la commission d'autorisation d'exercice compétente pour la profession de médecin dans la spécialité radiodiagnostic et imagerie médicale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont autorisées à exercer en France la profession de médecin dans la spécialité radiodiagnostic et imagerie médicale, en application des dispositions du II de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique, les personnes dont le nom suit :

Mme Sandra CARDINI, épouse POIRIER, née le 9 mai 1975 à Rosario (Argentine).  
Mme Nora Clelia CHAYEP, épouse BILLON-GRAND, née le 16 novembre 1976 à Catamarca (Argentine).  
Mme Ana Maria MARQUEZ ARMAS, née le 24 février 1971 à Cordoba (Argentine).  
M. Alejandro TONINA SENES, né le 6 novembre 1978 à Buenos Aires (Argentine).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice générale  
de l'offre de soins, du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,*

E. QUILLET